

**DELIBERATION**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022**

**L'an deux mil vingt-deux, le lundi vingt et un novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.**

*Date de convocation :*

Mardi 15 novembre 2022

*Mis en ligne :*

Vendredi 25 novembre 2022

*Nombre de Conseillers en exercice : 29*

Présents : 25  
Votants : 29  
Quorum : 15

**Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DORIA Anne, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien

**Procurations de vote et mandataires :** M. ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, Mme MÉTAYER Chrystèle ayant donné pouvoir à Mme THERAUD Carine, M.NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à M.LE GUENNEC Jean-Michel, Mme POINTIER Virginie ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava

M.Vincent POINTIER est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 15 novembre 2022) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2022-118 - Vie associative – Association « AMHV » : avenant à la convention cadre entre les communes d'ACIGNE, BRECE, THORIGNÉ-FOUILLARD, la communauté de communes du Pays de CHATEAUGIRON et l'Association Musicale de Haute Vilaine (AMHV)

Rapporteur : L TORTELLIER

**Vu** l'avis de la commission vie culturelle et associative du 15 novembre 2022

« Par délibération n°2016.4.07 du 27 juin 2016, le conseil municipal a approuvé la convention cadre régissant les relations entre Acigné, Brécé, Thorigné-Fouillard, la Communauté de communes du pays de Châteaugiron et l'Association Musicale de Haute Vilaine (AMHV).

Cette convention, qui a pour objet de préciser les relations techniques, juridiques et financières entre l'AMHV, les communes et la communauté de communes, voit son échéance arriver au 31 décembre 2022.

Un travail de réflexion a été engagé par les collectivités et l'association afin de définir les termes d'une nouvelle convention. Parallèlement, un nouveau bureau a été élu pour l'AMHV en avril 2022.

Ce nouveau bureau a repris en cours le travail engagé mais souhaite plus de temps pour mener une réflexion aboutie sur l'évolution du fonctionnement de l'école de musique. Il demande la prolongation de la convention actuelle d'un an par avenant.

Ce nouveau délai permettra, en effet, une réflexion commune et concertée avec les nouveaux membres du bureau de l'AMHV.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal :**

**VALIDENT** les termes de l'avenant à la convention cadre sus citée qui a pour unique objet de la prolonger jusqu'au 31 décembre 2023.

**MANDATENT** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée à cet effet pour signer tous documents relatifs à ce dossier ».

**Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gaël LEFEUVRE**

